

ON S'ABONNE. Cahors, Bureau du Journal... PRIX DE L'ABONNEMENT: LOT, AVEYRON, CANTAL, CORREZE, DORDOGNE, LOT ET-GARONNE, TARN-ET-GARONNE: Un an, 20 fr.; Six mois, 14 fr. L'abonnement part du 1er ou du 16 et se paie d'avance.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PARAISANT LES MERCREDI ET SAMEDI

M. HAVAS, rue J.-J. Rousseau, 3, et MM. LAFFITE-BULLIER et Co, place de la Bourse, 8 sont seuls chargés, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

PRIX DES INSERTIONS ANNONCES, 25 centimes la ligne. RÉCLAMES 50 centimes la ligne. Les Annonces et Avis sont reçus Cahors au bureau du Journal rue de la Mairie, 6, et se paient d'avance. Les Lettres ou paquets non affranchis sont rigoureusement refusés. L'ABONNEMENT se paie d'avance. Cahors, imp. de A. LAYTOU rue de la Mairie, 6.

L'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner

CALENDRIER DU LOT, DÉPART DES CORRESPONDANCES, SERVICE DES POSTES, ARRIVÉE DES CORRESPONDANCES. Tables with columns for dates, routes, and times.

Le Journal du Lot est seul désigné pour insérer, en 1866, les Annonces Administratives de l'arrondissement de Cahors et les Extraits des Annonces Judiciaires et Administratives des arrond. de Figeac et de Gourdon

Cahors, le 24 Novembre 1866.

BOURSE DE PARIS. Table with columns for dates (Du 22 novembre, Du 23, Du 24) and values (Rte 3 p. 0/0, 4 1/2 p. 0/0).

BULLETIN

On attend impatiemment des nouvelles précises du Mexique, les bruits les plus contradictoires continuant à circuler sur le départ de l'Empereur Maximilien qui aurait eu lieu le 22, de Mexico. Les correspondances de New-York, affirment que M. Seward a été avisé de ce fait par le Consul fédéral de la Vera-Cruz. Quoiqu'il en puisse être de ces rumeurs, que les personnes qui ont des intérêts au Mexique se rassurent, nos relations sont des meilleures avec le cabinet de Washington. Les événements qui peuvent se produire dans le nouvel empire ne toucheraient en rien aux intérêts français, que, dans tous les cas, le gouvernement de l'Empereur saurait défendre et protéger. Les tendances les plus pacifiques se prononcent en Autriche. M. de Beust semble décidé à ne rien négliger pour rassurer la Prusse et démentir les projets hostiles qu'on prêtait récemment au cabinet de Vienne, mais la situation intérieure laisse beaucoup à désirer. Il se forme, dit-on, un parti séparatiste en Bohême qui voudrait faire de ce pays une seconde Hongrie. S'il fallait en croire certains bruits, la Prusse ne serait pas étrangère à cette sourde agitation. Le fait est qu'on se dit généralement que M. de Bismark et M. de Beust sont de trop rudes et habiles joueurs tous deux, pour ne pas chercher à augmenter chacun leurs chances dans l'avenir, tout en se faisant aujourd'hui maintes politesses. Une correspondance de Vienne annonce qu'un démenti officiel a été donné à la nouvelle que le

conseil des ministres s'était occupé de l'abolition du concordat. Il paraît que M. de Beust insiste sur le rappel du comte Goluchowski, et la nécessité de tout faire pour empêcher une alliance entre la Russie et la Prusse, s'il en est temps encore. On attribue au ministère le projet d'une loi électorale d'après laquelle, en Bohême, en Moravie et en Gallicie, l'élément allemand aurait une moindre prépondérance que celle dont il dispose actuellement. Un télégramme officiel de Pesth porte que le rescrit royal a été accueilli par la Diète Hongroise, avec faveur. On assure que le gouvernement aurait résolu de dissoudre la Diète, si elle n'acceptait pas la condition que l'armée, la dette publique et les taxes indirectes soient communes à la Hongrie et à l'Empire. Des lettres de Pologne prétendent que plusieurs agents révolutionnaires parcourent le pays excitant les populations et affirmant que l'Autriche serait d'accord avec la France pour rétablir le royaume de Pologne. Il est inutile de faire ressortir tout ce que ces bruits ont d'improbable. On mande d'Innsbruck que, dans la dernière séance de la Diète, une interpellation a été adressée au gouvernement au sujet des bruits d'une cession du Tyrol Italien. Le représentant du gouvernement a répondu que ces bruits étaient sans fondement. Si maître qu'il soit dans les pays qu'il s'est annexés, le gouvernement prussien ne sent pas encore le terrain bien solide, paraît-il. On a résolu à Berlin de ne pas se montrer trop sévère pour l'obligation générale de servir dans l'armée et il a été ordonné que, dans l'année courante, des volontaires seulement seraient reçus par les pays nouvellement acquis à la Prusse. La durée du service militaire ne sera que d'un an. On écrit de Berlin que la Chambre des seigneurs discutera dans quelques jours une pétition réclamant pour la Prusse le titre d'Empire de l'Allemagne du Nord. Il semblerait que le roi de Hanovre n'a pas encore renoncé à ses droits de Souverain. Un correspondant nous annonce que S. M. a fait remettre la décoration de l'ordre hanovrien à M. Ernest-Auguste Duleal, secrétaire de la Légation française à Vienne, et à M. Fourcade, Con-

sul de France dans la même ville. La presse anglaise se préoccupe énormément de la question romaine. Si l'on en croit le Times, le Morning-Post et tutti quanti, le Pape doit se résigner à voir le roi Victor-Emmanuel au Capitole et à se renfermer, lui, dans le Vatican. Cette appréciation de la situation à Rome, ne serait-elle point l'effet du mécontentement de l'Angleterre de ne pas tenir le Souverain-Pontife dans son île de Malte? Pour le Bulletin politique : A. Laytou.

Dépêches télégraphiques.

(Agence Havas) Marseille, 23 novembre. Les lettres de Rome, du 21, annoncent que le général de Montebello avait donné une soirée en l'honneur de M. Gladstone et de lord Clarendon. D'autres notabilités anglaises y assistaient. On assure que M. Gladstone avait exprimé au Pape le vœu qu'il restât à Rome dans les intérêts de l'Europe. Il circule à Rome, une brochure anonyme consistant de rétablir le Sénat romain comme au 15e siècle, le Pape conserverait un sorte de suzeraineté à Rome; Constantinople, 20 novembre. On parle d'un ministre Fuad-Pacha. On ajoute que le Sultan se prépare à établir en Turquie le régime constitutionnel. On vient de changer les hauts fonctionnaires dans l'île de Candie. Un sous-gouverneur a été nommé. Les avis officiels portent que les insurgés sont enfermés dans les districts d'Argovassili et dans les gorges des montagnes de Sphakia. Les sphakiotes qui ont fait leur soumission ont refusé de recevoir un bâtiment grec chargé d'approvisionnements. Le Caire, 18 novembre. Le parlement égyptien a été ouvert aujourd'hui, par S. A. le vice-roi. Constantinople, 21 novembre. Djemi-Pacha ambassadeur de la Sublime-Porte à Paris, part aujourd'hui pour se rendre à son poste. Berlin, 21 novembre. La chambre des Députés a terminé aujourd'hui la discussion générale du budget. Le ministre de l'intérieur a présenté le projet de loi relatif à la fixation de la frontière bavarroise. Une motion blâmant le gouvernement pour la vente du chemin de fer de Cologne à Munden sans l'autorisation préalable du Parlement a été adoptée par 126 voix contre 122. Madrid, 21 novembre, soir. La Epoca dit que le vapeur Espagnol qui séjourne dans le port de Civita-Vecchia est à la disposition de l'ambassadeur d'Espagne près le Saint-Siège et non de François II.

Paris, 22 novembre. La France dit que l'arrivée de M. de Castelnaup et l'attitude des Etats-Unis ont modifié les résolutions primitives de Maximilien. La coïncidence de ce double fait lui avait paru changer profondément la situation. Maximilien, avant son départ le 22 octobre, avait confié ses pouvoirs au maréchal Bazaine. La France ajoute : En présence de ces modifications dont la source n'est pas suspecte, il est permis de considérer comme probable, et peut-être comme accompli présentement, le départ de Maximilien pour l'Europe.

Revue des Journaux

Le Journal la France consacre un assez long article à l'appréciation de la circulaire de M. Ricasoli: « La première partie de ce manifeste, écrit M. Garcin, celle qui concerne les engagements de l'Italie, pour le respect absolu du territoire romain, ne peut qu'être approuvée. » Quant aux appréciations dont M. Ricasoli l'accompagne, elles nous paraissent inadmissibles. Il n'est pas exact de dire que, par la convention du 15 septembre, la souveraineté du pape est livrée à elle-même comme toute autre souveraineté. La preuve en est dans la convention elle-même qui stipule le respect de ses frontières, et dans cette déclaration de M. le marquis de La Valette, que le pouvoir pontifical, en cessant d'être protégé matériellement par la France, demeure placé sous sa protection morale. La preuve en est encore dans le droit reconnu au Pape d'appeler à son aide des volontaires catholiques de tous les pays. Est-ce ainsi qu'on traiterait une souveraineté qui n'aurait rien de plus que toutes les autres? M. Ricasoli parle en outre des droits de l'Italie. Quels sont ces droits auxquels fait allusion M. le président du Conseil? Il nous semble que l'Italie, à l'heure qu'il est, est en possession de tous les droits qu'elle peut revendiquer. Comment, après avoir reconnu le gouvernement pontifical, après s'être engagée à le respecter, après avoir pris une part de sa dette, serait-elle admise à invoquer des droits sur les Etats de ce gouvernement? Il n'y a pas de droit contre le droit. » Le Siècle, disait, il y a deux jours: « Evidemment pour tous les esprits sérieux, Plus approchait le jour du départ de la marquise, plus grandes devenaient les tortures de Cyrille. Comme elle est sereine ! se disait-il avec une certaine amertume : sans trouble, sans inquiétude, sans hésitation : bref, pure comme un beau ciel ! Et la colère de Cyrille faisait place à une sorte d'adoration ou bien se tournait contre lui-même. J'ai déjà connu de folles passions, se reprochait-il, mais jamais une aussi folle que celle-ci. Quoi ! Cyrille, encore de la passion pour une femme, et même ce qu'on appelle une passion malheureuse ? — Il se proposa d'être ferme comme un roc, tandis qu'il tremblait à l'idée des adieux. « Demain le départ, et aujourd'hui le dernier jour ! » pensa Berthe en s'éveillant, et elle crut que son cœur se brisait dans sa poitrine, et elle se cacha les yeux avec ses deux mains pour ne pas voir ce dernier jour. Cependant elle fut prompt à se remettre, sonna sa femme de chambre et se dit avec résolution : « Allons donc bien des jours viendront et s'en iront encore. » Elle fit faire les malles, demanda les comptes et prendre toutes les dispositions qui précèdent un départ après trois mois de séjour. Puis elle sortit pour aller faire ses adieux aux parents de Cyrille, et alors seulement la réflexion lui revient, traînant à sa suite un chagrin profond. Cyrille était là à son arrivée, mais il se retira bien tôt, ne pouvant se mettre à l'unisson ni du babil amical de sa mère, ni de la sympathie plus sérieuse de son père. Les pensées, les paroles, l'accent lui manquaient il aurait pu crier, mais il lui était impossible de parler. Sa sortie fit plaisir à Berthe, qui sentait faiblir ses forces sous les regards pleins de tristesse qu'il attachait sur elle. Alors elle demeura ferme,

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT du 24 novembre 1866.

BERTHE IMITÉ DE L'ALLEMAND M. LA C. HAHN-HAHN TOME PREMIER VII.

La frayeur du marquis eut pour conséquence un violent accès de son mal. Cyrille fut cinq jours sans voir Berthe. Ces jours lui parurent les plus malheureux de sa vie. Jamais il n'avait été si profondément triste. Il se contenait en présence de ses parents, il causait avec eux de choses indifférentes, il plaisantait même; toutefois son sourire et son regard trahissaient que son esprit était ailleurs. « Qu'arriverait-il si je ne la revoyais plus; Jamais ? » C'était là sa principale préoccupation, d'autant plus que la saison touchait à sa fin. Enfin Berthe reparut chez la comtesse de Trémicourt. A sa vue, Cyrille fut délivré d'une indicible torture. La reproduction est interdite.

« Quel bonheur de vous revoir ici ! s'écria-t-il. — Oui, c'est bon signe, répondit-elle gaiement. — Ce n'est pas là ce que j'entendais, pensa-t-il, et il demanda: « Puis-je reprendre nos leçons de musique ? Oh ! si vous saviez combien les jours — les après-midi, veux-je dire, sont devenues longues ! — On s'habitue incroyablement vite à une occupation à heure fixe, surtout dans les loisirs de la vie des eaux: je vous crois donc sans peine » répondit Berthe, d'un ton évasif et un peu railleur. Cyrille, intérieurement froissé, se demanda s'il avait mérité la leçon, et résolut la question négativement. Il reprit le cours de ses visites à la marquise, et se garda bien de provoquer ce ton, qui lui faisait, à lui, tant de mal. Aussi Berthe devint-elle de plus en plus aimable, de plus en plus naturelle. La frayeur involontaire qu'il lui avait parfois inspirée s'évanouit complètement. Elle s'abandonna au plaisir, si nouveau pour elle, d'un commerce avec une personne qui était de sa condition sous tous les rapports. Cyrille était libre; s'il recherchait sa société, c'était donc qu'il y trouvait du plaisir, et non pas pour lui en faire à elle-même. Toute femme a la conscience instinctive de son pouvoir secret; Berthe ne faisait pas exception. Elle sentait que, si elle était quelque chose au yeux de Cyrille, ce n'était point par sa position sociale, mais uniquement par sa personne. De sa vie elle n'avait eu pensée plus agréable. Elle se sentait bercée par un bonheur calme, immense. Elle vivait exclusivement pour et dans le présent, sans songer ni au passé, ni à l'avenir. C'est l'épreuve du bonheur pur, et il y résiste rarement. Mais Berthe ne considérait pas cette félicité comme si extraordinaire;

elle croyait possible d'en jouir toute sa vie. Elle ne désirait pas la voir augmenter, elle ne craignait pas de la voir diminuer; d'où lui seraient venues des inquiétudes ? Edmond se portait bien. Son dernier accès avait été violent, mais il s'en était remis plus vite que de coutume, preuve suffisante de l'accroissement de ses forces. Dans ces conditions, elle aurait passé avec joie sa vie entière à Vichy, dans la petite maison modestement meublée qu'elle occupait — avec un piano, s'entend. Cyrille ne partageait plus cette quiétude, parce qu'il se demandait toujours ce qui adviendrait quand la marquise aurait regagné Vaux, et lui le midi. Il se torturait l'esprit pour découvrir un moyen de se retrouver dans le voisinage de Berthe. De l'air le plus candide du monde, il avait conseillé au docteur Lamoute de faire passer à son malade l'hiver à Paris, où il pourrait avoir des consultations avec de célèbres et habiles médecins. Mais Lamoute lui avait répondu avec la même candeur : « Je ne juge pas cela convenable, pour cet hiver au moins; il faut attendre d'abord le résultat de la cure actuelle, en laissant le malade tranquille pendant un temps moral. » Qu'est-ce que cela deviendra ? se demandait jour et nuit Cyrille. C'était comme un horrible cauchemar qui le poursuivait partout et ne se dissipait, momentanément, qu'après de Berthe. La porte se refermait-elle entre eux, il se posait à l'instant même son éternelle question : mais qu'est-ce que cela deviendra. — Quoi donc ? s'écriait quelquefois sa raison. — Que faire, répondait son cœur, pour la mettre à l'abri de l'infortune, pour qu'elle ne succombe pas misérablement dans son affreuse solitude ?

arrive le moment où, en dehors de toute force matérielle, il faudra une transaction entre le vieux monde et le nouveau, entre le Pape des anciens âges et le chef spirituel de la chrétienté-entre la Rome immobile et l'Italie ressuscitée.

« Mais vous ne savez donc pas répond le **Monde** au journal libre penseur, par l'organe de M. X. de Fontaines, quel homme est le Pape en ce monde, ni pourquoi il y est; car, si vous le saviez, vous ne parleriez pas de transaction. Ou le Pape représente la vérité, ou il n'est rien: ou il a une mission sacrée, celle de répandre et de conserver intacte la doctrine de Jésus-Christ, ou son rôle est insignifiant. Si vous n'admettez pas qu'il soit le représentant de la vérité, le gardien de la doctrine évangélique, nous comprenons l'idée d'une transaction. Mais si le Pape est le vicaire de Jésus-Christ, comment voulez-vous qu'il fasse des concessions de principes? Il ne serait plus le Pape, il trahirait son Maître, il serait l'économiste infidèle dont parle l'Évangile. Vos distinctions entre le Pape des anciens âges et le Pape du monde nouveau sont de pures plaiseries. Le Pape est aujourd'hui ce qu'il était il y a mille ans, ce qu'il sera dans mille autres, si le monde existe encore. La papauté, c'est l'affirmation de Dieu, de ses droits, de ses lois; vous, Révolution, vous en êtes la négation érigée en principe. Or, entre une affirmation et une négation, y a-t-il un compromis possible? »

Le **Siècle** et la **Liberté** n'ont pas encore fini avec leurs dilemmes et leurs syllogismes, sur la question militaire :

« Si nous avions désarmé, il y a longtemps, en serions-nous, dit **La Liberté** moins avancés aujourd'hui? »

« Parce que vous aurez fait, à un instant donné, réplique le **Siècle**, est-ce une raison pour ne pas vous nourrir? Se maintenir à son rang, pour une grande nation, c'est déjà beau coup. Si, armés nous ne remportons pas toujours la victoire dans les conseils de l'Europe, que serait-ce désarmés? »

Pour extrait: A. Layton.

Nouvelles du jour.

Le **Moniteur du Soir**, dans son bulletin politique hebdomadaire, apprécie la circulaire Ricasoli dans le sens d'une réconciliation probable du gouvernement italien et de la papauté. « En présence des dispositions du cabinet de Florence, dit-il, le Saint-Père peut envisager avec confiance, et l'on a toute raison d'espérer que les partis extrêmes ne prévaudront pas et que la Cour de Rome se montrera inaccessible à des influences qui, sous le masque d'un faux zèle, cacheraient des intentions nuisibles à la sécurité et à la dignité du trône pontifical. »

Le conseil des ministres s'est réuni ce matin, au château de Compiègne, sous la présidence de l'Empereur.

La question de la dette pontificale, qui a donné lieu à de si longs dissentiments entre Florence et Rome, paraît enfin résolue à la commune satisfaction des deux gouvernements. L'Italie prend à sa charge la part de la dette afférente aux provinces annexées. De plus, elle garantit le paiement des arrérages depuis 1860. Le règlement de cette affaire délicate est d'un bon augure pour le résultat de la mission du général Fleury.

Le prince Napoléon a donné, hier, au

même en prenant congé des parents, et tel était l'empire de ses habitudes sérieuses qu'elle dina et alla se promener avec son mari, comme à l'ordinaire, sans se permettre d'attendre Cyrille, qui n'arrivait pas à l'heure de la leçon de musique.

Il faisait obscur quand ils rentrèrent. Berthe gagna sa chambre, le cœur serré. Elle pensait, avec crainte et avec espoir tout ensemble, que Cyrille pourrait bien l'attendre. Il n'était point là; et la pièce, vide et triste comme à la veille d'un départ, ne lui offrait d'autre moyen de distraction que le cher piano. Elle en tira quelques accords qui ressemblaient à des cris; puis elle posa les deux bras sur l'instrument et la tête sur ses bras et se mit à pleurer comme elle n'avait pleuré de sa vie, comme si elle allait rendre son âme à Dieu.

Elle tressaillit, et releva la tête à l'entrée d'un domestique apportant de la lumière. Celui-ci annonça Cyrille, qui lui marchait sur les talons, Berthe, avec ses yeux rougis par les larmes n'eut pas le courage de regarder le comte. Pour se donner une contenance, elle se remit à jouer, mais on eût dit qu'elle avait les doigts brisés.

« Vous êtes fatiguée M^{me} la marquise, votre jeu l'at- teste, lui dit Cyrille au bout de quelques instants.

En effet, répondit-elle en laissant tomber ses mains sur ses genoux.

Il serait fâcheux que cette fatigue durât, reprit il après un moment de silence.

« Je ne le crains point. A Vaux, mes anciennes habitudes reprenant, leurs droits, me rendront mes occupations régulières, tranquilles et parfois un peu ennuyeuses. J'aurai d'ailleurs la conviction que nous

Palais-Royal, un grand dîner auquel assistaient plusieurs personnages politiques.

Les membres de la commission militaire ont quitté hier le palais de Compiègne. On pense qu'ils y retourneront dans quelques jours, le travail sur la réorganisation de l'armée réclamant encore plusieurs séances.

Une dépêche de Florence 21 novembre, annonce l'arrivée du roi Victor-Emmanuel dans cette capitale. La population a fait à Sa Majesté un accueil enthousiaste.

L'Étendard croit savoir que le travail concernant les préfectures et les sous-préfectures a dû être proposé à la signature de l'Empereur dans le Conseil des ministres tenu ce matin à Compiègne.

On fait aujourd'hui, à Vincennes, sous la direction du général Leboeuf, l'expérience d'un nouveau fusil à aiguille, inventé par M. Bonnet, officier d'artillerie. Cette arme promet les meilleurs résultats et a, dit-on, été favorablement accueillie par l'Empereur, excellent juge en la matière.

On fait chaque jour subir des épreuves à des pièces d'artillerie qu'on expédie immédiatement à nos arsenaux.

Le canon adopté en principe est un canon de 4, en acier, et d'une légèreté extrême. On en attribue l'invention à l'Empereur lui-même. Déjà plus de 200 pièces ont été fondues. Il est à aiguille, si léger, si maniable, qu'il peut faire feu en courant, sans qu'on ait besoin de le mettre en batterie. Cette arme, en raison de ses qualités, est, d'après l'avis d'hommes compétents, destinée à provoquer forcément la transformation de toute grosse cavalerie en cavalerie légère. Au reste la pièce dont on a parlé, assure-t-on, aura les honneurs de l'exposition universelle. Elle y sera inscrite au nom de son impérial inventeur.

La nomination de M. Norbert-Billiart à la direction du **Moniteur universel**, du **Moniteur du Soir** et du **Moniteur des Communes**, a appelé l'attention et éveillé les commentaires d'une partie de la presse de Paris et de l'étranger. On a parlé d'une position considérable qui lui serait faite, et une de ces feuilles a même fixé le traitement qui lui était alloué à la somme de 40,000 fr., ni plus ni moins que celui d'un maréchal de France.

Rien n'est moins vrai que ces exagérations. Il y a toujours eu un chef de service du **Moniteur**. Ce service est, comme le reste du cabinet, et comme il l'a toujours été, sous la direction de M. le conseiller d'Etat de St-Paul, chargé au ministère de l'intérieur de la direction générale du personnel. On n'a donc rien innové, en désignant à un service qui existait déjà, un nouveau titulaire, et en donnant à celui-ci le traitement de son emploi.

On annonce que M. Lecca, l'officier de zouaves qui a tué en duel M. Séguin, est traduit devant le prochain conseil de guerre.

M. Chevreau, préfet du Rhône, a été appelé à Compiègne par S. M. L'habile administrateur était venu à Paris pour solliciter de M. Béhic, ministre des travaux publics et de M. Vuitry, président du Conseil d'Etat, l'approbation nécessaire à la constitution anonyme de la société anonyme: **L'association des tisseurs de Lyon**.

Les Variétés ont devancé, cette année de plus d'un mois, les revues des autres théâtres; ainsi que nous l'avons dit, cette revue

nous rencontrerons encore.

Dieu vous bénisse de ces dernières paroles s'écria Cyrille avec ravissement, et il tomba à ses genoux.

Non, dit-elle avec douceur, pas ainsi, pas ainsi.

Au contraire répliqua-t-il, précisément ainsi, rien qu'ainsi, toujours ainsi!

Alors ma conviction chancelle, parce que mon désir ne peut la soutenir plus longtemps.

Cyrille se releva et dit avec autant de douceur qu'elle-même: « S'il m'était permis, M^{me} la marquise, de vous adresser quelques questions...

Non, interrompit-elle. Que voudrez-vous savoir? Ne suffit-il pas de ce que je vous ai dit sincèrement et franchement? »

Sincèrement et franchement? répéta Cyrille; une femme parle-t-elle jamais ainsi? Pourquoi craignez-vous mes questions, si vous ne craignez pas de me dire la vérité? »

Eh bien? questionnez moi, dit Berthe.

Mais, au lieu de le faire, Cyrille retomba, muet, à ses genoux.

« Vous me martyrisez, » reprit-elle d'une voix que l'émotion étouffait; et elle voulut se lever. Mais il la retint et dit avec résolution:

« Que cette attitude ne vous effraie pas, M^{me} la marquise! Je ne suis point à vos pieds pour solliciter votre amour; je m'agenouille devant vous parce que c'est la manière vraie d'exprimer mon... adoration que cela ne vous trouble point; continuez de suivre votre voie; pensez à moi comme à un mortel dont le dévouement ne connaît pas de bornes, et, à toute heure de ma vie, disposez de moi en conséquence. Je commence par avoir compassion de vous. — Souriez, madame! — Oui le mortel, le cœur navré, avait

des Variétés, jouée hier, n'est autre que les **Thugs**, trois actes et quatre tableaux, par MM. Eugène Grangé et Albert Wolff. Que diable les **Thugs** seraient-ils venus faire à Paris, si ce n'était pour y étrangler **Rocambo**? Mais le héros de M. Ponson du Terrail n'a pas échappé à tant de périlleuses cascades pour tendre naïvement le col, au lazzo des étrangers indiens. Donc fiasco complet pour **Faringhea**, mais non pour la pièce de MM. Grangé et Wolff. Tous les parisiens viendront s'y voir défiler avec leurs ridicules, leurs folies de l'année, le tout entremêlé de bons mots et de situations grotesques, tels que ceux dont MM. Dupuis et Kopp, que M^{lle} Alphonsine, Aline Duval et C^e, se plaisent à en endosser la responsabilité.

Pour extrait: A. Layton.

Alcools

CONSEILS ET RENSEIGNEMENTS PRATIQUES.

Distillation des marcs de raisin.

Un de nos correspondants de la Loire-Inférieure nous demande:

S'il peut laisser ses marcs de raisins pressés jusqu'en février, avant d'en commencer la distillation.

RÉPONSE. — On peut conserver les marcs de raisins pressés qu'on destine à la distillation pendant plusieurs mois, à la condition de les enfermer dans une cuve en bois ou en maçonnerie. On verse le marc dans la cuve par petites quantités, et l'on en forme des assises ou couches successives qu'un homme chaussé de forts sabots piétine, foule et comprime afin que le marc soit bien tassé et forme une masse compacte impénétrable à l'air.

Lorsque la cuve est pleine de marcs ainsi fortement tassés, on la couvre avec des planches juxta-posées, et l'on étale par dessus une couche de terre de 30 centim. de hauteur, bien appuyée avec le dos d'une pelle.

Ainsi logé, le marc de raisins éprouve une nouvelle fermentation, et au bout de six mois il rend plus d'eau-de-vie que peu de temps après avoir passé au pressoir.

Dans certaines contrées, les distillateurs de marcs encombrés de cette matière la déposent dans des fosses en terre garnies de glaise bien battue, ou d'un enduit de plâtre, et recouvertes d'une bonne couche de terre. Dans ces conditions, le marc se conserve d'une manière satisfaisante.

Nous préférons cependant le conserver dans des cuves en bois ou en maçonnerie.

Cuves et pipes en fer pour la conservation et le transport de l'alcool.

On nous écrit de la Loire:

J'ai appris que dans les grands entrepôt de Paris on logeait les 3/6 dans des cuves et dans des pipes en fer, afin d'éviter la perte et le déchet qu'éprouvent les alcools dans les futailles en bois.

Vous m'obligerez en me transmettant quelques renseignements sur la capacité, le prix et le mérite de ce genre de logement.

Peut-on loger les eaux-de-vie dans des pipes en fer?

UN DE VOS ABONNÉS.

RÉPONSE. — Les magasins généraux établis à Paris et dans sa banlieue reçoivent en dépôt les alcools de toutes provenances, et les conservent dans des cuves en fer. Ils garantissent le déposant contre toute perte de volume et de degré, parce que dans des vaisseaux métalliques l'alcool n'éprouve aucune diminution de volume ni aucune déperdition de force alcoolique.

compassion de l'ange; plus tard, je finis par reconnaître que ce n'était plus de la piété, mais de l'adoration; que ce n'est pas une martyre que j'ai devant les yeux, mais une femme forte comme une sainte...

Ne blasphémez pas! interrompit Berthe avec épouvante.

Se sacrifiant avec fermeté et résignation, pure jusqu'au fond du cœur, quoi de plus sublime? Malheur à vous, Berthe, si jamais vous déposiez cette couronne, et malheur à moi! J'ai foi en vous, j'espère en vous, car... je t'aime, Berthe, mais, comme on aime le salut de son âme...

Cette déclaration d'amour, si l'on peut qualifier ainsi ce langage solennel, fit pâlir Berthe. Elle demeura froide et immobile, ne donnant autre signe de vie qu'un léger tremblement des mains et des lèvres. Cyrille la considéra quelque temps en silence et essaya de lui prendre les mains. Mais elle les retira vivement et s'écria:

« Oh! laissez-moi, et surtout ne m'aimez point! Car je ne veux pas vous aimer, ni vous, ni personne! L'amour fait souffrir.

Dieu le sait: l'amour fait souffrir! répéta Cyrille. Eh bien! ne m'aimez pas, mais alors n'en aimez pas un autre, n'aimez personne, Berthe!

« Oh! non, personne! » dit-elle épuisée. Assise sur le sofa, elle rejeta la tête en arrière et l'appuya contre la muraille nue et froide, car une défaillance gagnait lentement son cœur. Cyrille se releva d'un bond, glissa la main entre le mur et la tête de Berthe et considéra avec un mélange d'ardent amour et d'amère tristesse cette pauvre jeune tête qui avait été portée avec autant de calme à travers la froide auréole

Ces cuves, construites en tôle de fer, sont cylindriques et solidement assises sur une base en maçonnerie. Elles contiennent généralement vingt-cinq pièces d'alcool, soit, de 155 à 160 hectolitres.

Le prix de ces cuves en fer est meilleur marché que si elles étaient construites en bois. On les paye à raison de 3 fr. par hectolitre de capacité. La robinetterie se compte en sus. Beaucoup de distilleries en sont pourvues.

L'expérience a démontré que l'alcool se conserve très-bien dans ces bacs ou cuves en fer, et qu'il n'y contracte ni mauvais goût ni aucune couleur.

On voit aussi dans le commerce des pipes en fer de la contenance des pipes façon Languedoc. Ces pipes servent au transport des flegmes, de la mélasse et des alcools fins. Elles sont solides, quoique leur poids brut n'exécède pas celui d'une pipe en bois plâtrée.

La moyenne du poids de ces pipes est de 125 à 130 kilogr.; un bouchon à vis en cuivre les ferme d'une manière très-solide et commode.

Le propriétaire du brevet qui protège la fabrication de ce genre de futaille les vend 85 fr.

Leur emploi économise les frais de réparation que réclament presque chaque jour les pipes en bois, et supprime une foule d'abus, outre le coulage et le déchet des liquides. On est généralement satisfait de leur bon service, quoique les ouvriers se plaignent de la difficulté qu'elles présentent pour les rouler et pour le chargement.

L'eau-de-vie est mieux logée dans le bois que dans le fer. Le bois l'améliore et la vieillit, tandis que sa qualité demeure stationnaire dans les pipes en fer.

J. P. (Moniteur viticole.)

Chronique locale.

Un arrêté de M. le Préfet du Lot ordonne publication des rôles des prestations de 1867 pour les travaux des chemins vicinaux.

Chaque contribuable sera tenu de déclarer devant le Maire de la commune, dans le mois de la publication du rôle, s'il entend se libérer en argent ou en nature.

Faute par lui d'avoir fait cette déclaration, sa cote sera, de droit, exigible en argent.

Conformément à la délibération du Conseil général du département, du 31 août 1866, le tarif du rachat des journées de prestation est maintenu pour le département, savoir:

A 1 franc pour chaque journée d'homme;

A 1 franc pour chaque journée de cheval;

A 65 centimes pour chaque journée de bœuf ou de mulet;

A 20 centimes pour chaque journée de charrette.

Toutes les demandes en décharge ou réduction devront être présentées avant le 1er avril 1867, terme de rigueur, elles pourront être formées sur papier libre, mais chacune d'elles devra être appuyée de l'avertissement ou d'un extrait du rôle.

Un décret du 12 septembre 1859 ayant décidé que les chevaux et jumens de trait de l'artillerie seraient placés à titre de dépôt chez les cultivateurs et pourraient devenir leur propriété au bout de sept ans, le maréchal ministre de la guerre vient de prendre un arrêté qui déclare que les chevaux remis aux cultivateurs en 1859 seront leur propriété définitive au 1er janvier 1861.

de la vie, et qui se penchait maintenant sous le premier orage. Berthe avait les yeux fermés, et sa chevelure couvrait le bras de Cyrille. « L'amour fait souffrir! dit-il à demi-voix. C'est un blasphème, s'empressa-t-il d'ajouter, auprès d'elle est le bonheur! Il se pencha vivement pour mettre un baiser sur le front de la marquise; mais, effrayée par son mouvement brusque, elle frissonna, rappela ses esprits et dit avec tristesse:

La suite au prochain numéro

Obligations du Crédit Foncier.

Le Crédit foncier émet:

1° Des obligations foncières et communales de 500 fr. 5 %, remboursables en 50 ans par voie de tirage au sort;

2° Des obligations communales à 2 ans d'échéance et au-dessus.

S'adresser pour obtenir ces obligations sans frais, dans les Recettes des finances, chez MM. les Notaires et chez tous les Correspondants de la Société.

LE GROS LOT

du 30 novembre courant

C'est en public, sous la surveillance de l'Autorité, que seront tirés, le 30 courant, tous les lots promis de la loterie municipale des **Andelys** dont le gros lot est de CENT MILLE francs.

Conseil Général

SESSION DE 1866

Séance du 29 août 1866 (Suite).

La 3e Commission reconnaissant que cette commune, quoique assez importante, n'a pas encore de foire, quelle se trouve assez éloignée des localités où elle puisse s'approvisionner de bêtes à corne, ou y vendre celles qui s'élèvent dans le pays, propose d'émettre un avis favorable à l'établissement de ces deux foires, qui se tiendraient le 18 avril et le 15 novembre, proposition qui est adoptée par le Conseil.

Sur la proposition qui lui en est faite au nom de la 3e Commission, le Conseil émet un avis favorable à la demande faite par le Conseil municipal de la commune d'Anglars, arrondissement de Figeac, qui, par une délibération en date du 15 mai 1865, sollicite que la foire qui se tient annuellement au chef-lieu de cette commune le 16 août, soit fixée au 23 novembre.

Gendarmerie. — Brigade de Castelnaud et de Montcuq. En vertu d'une décision ministérielle, en date du 11 décembre 1860, la brigade à cheval établie à Castelnaud fut transférée à Montcuq, et remplacée par la brigade à pied qui se trouvait dans cette dernière localité. La commune de Castelnaud n'a cessé de protester contre ce changement, qui n'était justifié par aucun motif sérieux. Aujourd'hui, son conseil municipal demande que la brigade à cheval de Montcuq, soit de nouveau placée à Castelnaud, ou bien que celle qu'elle possède, soit convertie en brigade à cheval.

A l'appui de sa réclamation, il invoque l'importance de la commune, dont la population est de 4015 âmes, les ressources en fourrage qui se trouvent sur son territoire, et enfin cette considération que la commune a construit à ses frais la caserne de gendarmerie, dont elle a fait ensuite don gratuitement au département. Cette réclamation a été transmise au Conseil général pour qu'il veuille bien l'appuyer d'un avis favorable. La 3e Commission, après l'avoir examiné, reconnaissant que la ville de Castelnaud a été dépossédée de la brigade de gendarmerie à cheval qu'elle possédait, sans motif sérieux, propose d'émettre un avis favorable, proposition qui est adoptée par le Conseil.

Séance du 30 août 1866.

Etaient présents: MM. DELTHEIL, président; Cte MURAT, vice-président; CUNAC, MATRE, SÉRAGER, GLANDIN, DOMPHOU, DE LAVOUR-LEBOISSE, DELPON, LABOISSE, D'ARCIOLÈS, CIPRIÈRES, STRIÈRES, DUPHÉNIEUX, GLEIZES, PRADINES, DELPECH, ROQUES, DUPUY, DEMAUX, BRUGALIÈRES, LIMAYRAC, BESSIÈRES, DUFOUR, BESSE DE LAROMIGUIÈRE, secrétaire. M. le Préfet assiste à la séance.

Le Procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté après quelques observations faites par divers membres. Un membre de la 1re Commission fait le rapport sur le Sous-Chapter 1er; il expose que, dans sa dernière session, le Conseil général approuva en principe, un devis de grosses réparations à opérer à l'Hôtel de la Préfecture, s'élevant à 4,560 fr.; qu'un premier crédit de 2,300 fr. fut inscrit au budget de 1866, pour être employé dans le courant de cet exercice; que pour compléter la somme de 4,560 fr., nécessaires pour ces réparations; il y aurait à porter au budget de 1867, une somme de 2,260 fr., mais que M. le Préfet proposait de prélever une somme de 1,020 fr. sur celle de 3,050 restée sans destination au Sous-Chapter 1er du budget de 1866, il n'y avait lieu d'inscrire au budget de 1867 qu'une somme de 1,240 fr. que la Commission était d'avis d'allouer.

Après cet exposé, le Conseil général vote cette somme de 1,240 fr., à laquelle sera ajoutée celle de 1,020 fr., que, conformément à sa proposition, M. le Préfet est autorisé à prélever sur les 3,050 fr. restés sans destination, au Sous-Chapter 1er du budget de 1866. Le même membre communique au Conseil un projet de divers autres ouvrages à faire aussi à l'Hôtel de la Préfecture, qui, d'après le devis dressé par M. l'architecte, s'élevaient à la somme de 5,188 fr. Ces réparations auraient pour objet la continuation de la réfection des cheminées menaçant ruine, le crépissage du mur de face longeant la rue Clément-Mar, en très mauvais état, la construction d'un trottoir en aqueduc, sur la principale façade de l'Hôtel de la Préfecture, pour faire écouler les eaux pluviales qui viennent inonder le seuil de la porte cochère, enfin, le plafonnage de diverses pièces des archives, réparation qui est depuis longtemps demandée par M. le Ministre de l'intérieur. M. le rapporteur dit à cette occasion que la 2e Commission avait reconnu la nécessité de ces réparations et avait été d'avis de voter en principe les 5,188 fr. demandés; que seulement en ce qui concernait la somme de 1,600 fr. demandée pour le plafonnage des archives, elle proposait de la répartir sur trois exercices de la manière suivante: 600 fr. pour l'exercice 1867, 500 fr. sur l'exercice 1868 et enfin pareille somme sur celui de 1869.

Cette proposition est adoptée par le Conseil; par suite de ce vote, la somme de 5,188 fr. destinée au projet qui vient d'être soumis au Conseil, sera réduite à 4,188 fr., qui sera inscrite à l'art. 2 du Sous-Chapter 1er, ainsi que la somme de 1,240 fr., précédemment allouée. Sur le rapport du même membre, le Conseil vote les art. 4, 6, 7, 9, 10, 11, 12, 13 et 14 du Sous-Chapter 1er, qui n'ont donné lieu à aucune discussion.

Prisons de Gourdon. Le même membre entretient le Conseil d'un projet de réparations à faire aux prisons de Gourdon; il dit que depuis longtemps l'administration a appelé l'attention du Conseil sur l'état de ces prisons, qui laisse beaucoup à désirer et dont M. le Ministre de l'intérieur réclame avec instances la restauration; que, dans le temps, un projet s'élevant à 400,000 fr., fut dressé par M. Billard, et approuvé en principe par le Conseil général, qui n'en ajourna l'exécution que parce que les ressources du département, ne lui permirent pas de l'exécuter dans une aussi forte dépense. Il ajoute que M. le Préfet a avisé aux moyens de faire ces réparations sans imposer une charge trop lourde au département; qu'il a prescrit de nouvelles études, par suite desquelles, M. l'architecte a dressé un nouveau projet qui ne s'élève pas à plus de 42,500 fr., y compris 4,500 fr. pour acquisition d'immeubles. Comme il est urgent de mettre ce projet à exécution, M. le Préfet proposerait d'inscrire au budget de 1867, une somme de 10,000 fr. Après cet exposé, M. le rapporteur dit que la 3e Commission avait examiné avec attention les plans et devis dressés par M. l'architecte, quelle avait reconnu l'urgence des travaux à faire pour mettre dans un état convenable la maison d'arrêt de Gourdon; que néanmoins elle proposait d'en ajourner l'exécution jusqu'au moment où le Conseil général serait fixé sur la situation financière que la nouvelle loi sur les attributions des Conseils généraux allait faire au département, c'est-à-dire jusqu'à l'année prochaine.

M. le Préfet prend la parole, et dit que son devoir lui impose l'obligation de nettement préciser la situation et les responsabilités. L'état des bâtiments ne permet pas que la surveillance la plus soutenue soit efficace. Plusieurs évasions ont eu lieu dans un espace de 2 ans. Son attention vivement sollicitée, lui fit réclamer, l'année dernière, l'ouverture d'un crédit de 1,200 fr., destiné à porter temporairement remède à cet état de choses. L'emploi le plus judicieux de cette somme fut surveillé et personnellement, après une visite minutieuse des lieux, il ordonna l'application des mesures qui lui parurent les plus utiles; mais, dans sa pensée comme dans celle du Conseil général, la modique somme de 1,200 fr. ne fut jamais considérée comme suffisante pour mettre un terme aux graves inconvénients constatés.

La suite au prochain numéro

Par arrêté du 20 du courant, M. le Préfet du Lot a nommé instituteurs communaux: à Tauriac, M. Dandé (Jean), élève-maitre de l'école normale; à Puy-l'Évêque, Menel (Jean-Hippolyte), dit frère Idolomin. — Instituteurs adjoints: à Labastide-Murat M. Genvrier (Jean), dit frère Ferdinand; à Lacapelle-Marival, M. Bonnet (Jean-Louis), dit frère Joachim; à Lacapelle-Marival, M. Ferrus (Vital), dit frère Raoul; à Lacapelle-Marival, M. Durand (Léon), dit frère Eugénien; à Gintrac, M. Laval (Léon), adjoint à Loubressac; à Bio, M. Gazal (Clair), adjoint à Gagnoac; à Puy-l'Évêque, Guieysse (Achille), dit frère Icard-Aventin. — Instituteur communal: à Tauriac, M. Rigandière (Antoinette), religieuse.

Nos Sociétés musicales célèbrent demain, Dimanche, la Ste-Cécile.

A onze heures, dans l'Eglise St-Urcisse, la Société instrumentale jouera plusieurs morceaux d'harmonie, pendant la messe qui sera dite à son intention. Une quête sera faite en faveur des inondés.

L'Orphéon, de son côté, prépare pour le soir un bal splendide.

COUR D'ASSISES DU LOT

Présidence de M. TROPAMER, cons. à la Cour imp. d'Agen. Audience du 21 et 22 novembre. Affaire Durand (Félix), Durand (François) et Lagarrigue (Pierre).

Murde ou complicité dudit crime. Dans la nuit du 29 au 30 juillet dernier, le pont d'Enchaissé, situé dans la commune de Cuzac, fut le théâtre d'un crime qui a jeté dans le pays une émotion profonde. La fête de Cuzac a lieu le 29 juillet. Cette année, comme les années précédentes, de nombreux jeunes gens des communes voisines s'y étaient rendus, et la meilleure harmonie, de moins en apparence, n'avait cessé de régner entre eux. Mais dans la soirée, des symptômes sérieux d'agitation se manifestèrent parmi les jeunes gens de la commune de Lenthilhac. On remarqua qu'ils causaient entre eux avec vivacité, qu'ils se mettaient à l'écart, et que, pendant que les habitants de Cuzac se livraient encore à la danse, ils s'éloignaient par petits groupes et allaient ramasser des pierres, qu'ils faisaient ensuite rouler dans les jambes des danseurs.

Vers minuit et demi les danses ayant cessé, les interpellations redoublèrent: « Venez ici, si vous n'êtes pas des lâches; nous nous moquons de vous, descendez au ruisseau » disaient les Lenthilhac aux Cuzac. Malheureusement, deux jeunes gens de Cuzac, Laboisie et Carriol, voulurent avoir raison de ces insultes; sans écouter les instances réitérées de leurs compagnons, ils s'avancèrent du côté des jeunes gens de Lenthilhac. Bientôt du fond de la vallée retentirent les cris: au secours! on me tue avec le couteau! Plusieurs personnes se dirigèrent du côté d'où les cris partaient. Un spectacle affreux les attendait. Carriol frappé d'un coup de pierre gisait sans connaissance sur le sol; tandis que Laboisie frappé de trois coups de couteau expirait sans pouvoir prononcer une parole et faire connaître ses meurtriers.

Le témoin Latapie, un des jeunes gens qui ont volé au secours de leurs camarades, affirma avoir entendu distinctement la voix de Durand (François) et les avoir reconnus, lui et son frère, sur le théâtre du crime. Le même témoin trouva à cinq ou six mètres du corps de Laboisie, le chapeau de Lagarrigue. Autre preuve, Félix Durand, porte à la main un coup de couteau qui, d'après le rapport du médecin a dû être reçu tandis que Félix Durand tenait sa victime et qu'il la frappait.

Après de longs débats, Durand (Félix) et Durand (François), reconnus coupables, ont été condamnés, grâce au bénéfice des circonstances atténuantes, le premier à 7 années de travaux forcés, le second à 6 années de réclusion. Lagarrigue (Etienne) a été acquitté.

Ministère public: M. de Calmels-Puntis. Défenseurs: M. Dufour, pour les frères Durand. M. Arnault, pour Lagarrigue.

Audience du 22 novembre. Affaire Arnould. — Vol qualifié. Le 28 septembre, Arnould (Armand), maçon à Prayssac, occupé chez son patron, profita d'un moment où il fut laissé seul, pour commettre un vol au préjudice de celui-ci. Il pénétra dans une chambre où était placée la malle de son maître. Le couvercle de cette malle était relié à la partie inférieure par deux plaques de fer, percées auxquelles s'adaptaient, au moyen d'anneaux, deux cadenas. La première plaque avait été soulevée en dévissant les pitons qui la retenaient. La deuxième brisée près de la charnière à l'aide d'un instrument de fer qui avait laissé des raies sur les débris de cette plaque.

Devant les accusations de son maître, le sieur Delrieu, Arnould se défendit faiblement et, sans se reconnaître positivement l'auteur du vol, il finit par consentir au paiement, des sommes volées. Plusieurs autres vols ont été relevés par l'information. Le Jury rend un verdict affirmatif, mitigé par l'admission des circonstances atténuantes.

La Cour condamne Arnould (Armand), à une année d'emprisonnement.

Ministère public: M. de Calmels-Puntis. Défenseur: M. Duc.

Audience du 23 novembre. Affaire Bourianne. — Incendie. Le 23 novembre dernier, un incendie consumait la grange du sieur Massou. Les soupçons se portèrent immédiatement sur le nommé Bourianne (Antoine), cantonnier, domicilié à Lamothe-Fénélon, qui ne cachait pas sa haine pour son beau-frère et faisait à tout propos des menaces contre ce dernier. Tout semblait être contre l'accusé et prouver sa culpabilité. Juste à quelques mètres de la grange incendiée, on découvrit des traces de pieds qui finissaient précisément devant la maison de Bourianne, située à quinze cents mètres de ce lieu. Celui-ci soutint que, revenant de Souillac, une heure après le coucher du soleil, il s'était couché et n'est plus ressorti.

L'annonce de Bourianne étant reconnue par le Jury, Bourianne a été acquitté et mis immédiatement en liberté.

Ministère public: M. Prestat. Défenseur: M. Dufour.

Même Audience. Affaire Rodrigue (Saturnin) et Estival (François). Vols qualifiés. Dans le courant de l'hiver dernier, de nombreux vols furent commis dans les maisons de campagne des environs de Cahors. Ces maisons, bâties au milieu des vignes, restent inhabitées. Aussi, nos voleurs, sans crainte d'une surprise, se livraient-ils à une suite de rapines et de dilapidations. C'est ainsi qu'ils ont pénétré dans huit maisons différentes, faisant un punch, préparant un repas complet, plus loin enlevant des poulets et des lapins. M. le commissaire de police de Cahors finit enfin par découvrir le nommé Estival, sur lequel une partie des objets volés fut retrouvée. Celui-ci avoua qu'il était l'auteur de ces méfaits en compagnie d'un nommé Saturnin Rodrigue. Ils sont aujourd'hui devant la cour d'assises et reconnus coupables; ils sont condamnés chacun à deux ans d'emprisonnement.

Ministère public: M. Prestat. Défenseur: M. Arnault.

Jury, Bourianne a été acquitté et mis immédiatement en liberté.

Ministère public: M. Prestat. Défenseur: M. Dufour.

Même Audience. Affaire Rodrigue (Saturnin) et Estival (François). Vols qualifiés.

Dans le courant de l'hiver dernier, de nombreux vols furent commis dans les maisons de campagne des environs de Cahors. Ces maisons, bâties au milieu des vignes, restent inhabitées. Aussi, nos voleurs, sans crainte d'une surprise, se livraient-ils à une suite de rapines et de dilapidations. C'est ainsi qu'ils ont pénétré dans huit maisons différentes, faisant un punch, préparant un repas complet, plus loin enlevant des poulets et des lapins. M. le commissaire de police de Cahors finit enfin par découvrir le nommé Estival, sur lequel une partie des objets volés fut retrouvée. Celui-ci avoua qu'il était l'auteur de ces méfaits en compagnie d'un nommé Saturnin Rodrigue.

Ils sont aujourd'hui devant la cour d'assises et reconnus coupables; ils sont condamnés chacun à deux ans d'emprisonnement.

Ministère public: M. Prestat. Défenseur: M. Arnault.

LYCÉE IMPÉRIAL DE CAHORS

Compositions du 12 au 17 novembre 1866. Mathématiques élémentaires. Narration française. — 1. Cahuzac; 2. Coly.

Philosophie. Mathématiques. — 1. Villès; 2. Lascombes. Mathématiques préparatoires. Narration française. — 1. Cayla; 2. Desprats.

Rhétorique. Vers latins. — 1. Lacarrière; 2. Cambrouse. Quatrième. Thème anglais. — 1. Tardieu; 2. Balaran.

Cinquième. Thème latin. — Tulet; 2. Munin-Bourdin. Sixième. Version latine. — 1. de Fontenille; 2. Bénézet.

Septième. Thème latin. — 1. Depeyre; 2. Baraney. Classe préparatoire. Première division. Orthographe. — 1. Calmels; 2. Combarieu (Jules).

Deuxième division. Orthographe. — 1. Lescale; 2. Poujade. Troisième division. Orthographe. — 1. Tardieu (Louis); 2. Cagnac.

Enseignement secondaire spécial. Première année. Travaux graphiques. — 1. Course; 2° Rozières. Écriture. 1. Lafon; 2. Rozières.

Année préparatoire. Travaux graphiques. — 1. Richard; 2. Montaut. Le Provisoire. RICHARD.

INONDATIONS. — SOUSCRIPTIONS

1re Liste. Commune de Cahors. La Société de Secours-Mutuels, 40 fr. Affayroux, juge de paix 5 fr. Danthon, receveur-buraliste 1 fr. Lagaspie, chaudronnier 50 c. Caviols, maire 1 fr. Labro, greffier 1 fr. Sol, percepteur 1 fr. Total... 49 fr. 50 c.

Commune de Lherm. MM. Relhié, Augustin 3 fr. Bousquet, Jacques 3 fr. Latroucherie, Jean 1 fr. Chatain, Antoine 1 fr. Calméjane, Pierre 1 fr. Bezoul, François 1 fr. Lafon, Pierre 1 fr. Delherm, Antoine 1 fr. Rozières, Jules 1 fr. Tamañ, François 1 fr. Rozières, Jean 50 c. Total... 14 fr. 50 c.

M. Feyt, percepteur à Castelnaud 5 fr. Commune de Prayssac. La Société chorale de Prayssac, 24 fr. 15 c. Dulac, Jean-Louis, juge de paix 5 fr. Dubois, Marc-Louis 3 fr. Dubruel, Augustin 3 fr. Sudrés, Jean-Louis, curé 3 fr. Ricard, Jean-Emile, maire 4 fr. Maratuech, Jean-Pierre 2 fr. 50 c. Lafarge, Jean 1 fr. Marcarie, Jean-Pierre 2 fr. Cassot, Antoine 1 fr. Imberties, Louis-Bernard 1 fr. Contie, Marc-Antoine 1 fr. Héretie, vicaire 1 fr. Garrigues, id. 1 fr. Lamoure, adjoint 3 fr. Costes, François 30 c. Lamoure, Hippolyte 1 fr. Filhol, Jean 50 c. Pardes, Jean 25 c. Soulié, Jean-Pierre 25 c. Clerc, Jean 25 c. Pons, Guillaume 25 c. Bories, Jean 25 c. Conat, Julien 25 c. Barrié, 5me ne, 50 c. Labellé, aubergiste 25 c. Macarrie, Léopold 25 c. Jnaquet, Gérard, maître d'hôtel 25 c. Eugénie Garrigon, veuve Lacombe 1 fr. Lavergne, Jean 30 c. Mauriol, Armand 1 fr. Capmas, Jean-Lile, négociant 3 fr. Souillac, Jean-Baptiste 1 fr. Les Dames du couvent, 2 fr. Les frères des écoles chrétiennes, 3 fr. Maturie, Victor 1 fr. Total... 78 fr. 90 c.

Commune de Puy-l'Évêque. MM. Mercié, maire 5 fr. Girou, Mirabal fils, 4 fr. Pellissé, avocat 5 fr. Rey, greffier 1 fr. 50 c. Cure, 4 fr. l'issendie, 1 fr. veuve Miquel, 5 fr. Lafarge, 2 fr. Sabatié, Louis 1 fr. Brousse, huissier 1 fr. Ducylya, percepteur 5 fr. Delbreil, pharmacien 2 fr. Total... 30 fr. 50 c.

Commune de St-Iliaire-Bessonnes. MM. Ricors, desservant 2 fr. Labro, desservant 2 fr. Cavagnac, maire 2 fr. Lasroux, instituteur 50 c. Vermande, Bernard 30 c. Bié, Jacques 50 c. Labro Baptiste 40 c. Serres, Baptiste 10 c. Lherm, Pierre 10 c. Bourbarel, Gérard 50 c. Gouzon, Pierre 40 c. Vermande, Antoine 50 c. Serrey, Anne 35 c. Mazarguil, Jeanne 25 c. Total... 10 fr. 10 c.

Commune de Issendolus. Total... 73 fr. 20 c.

Commune de Thémignettes. Total... 15 fr.

Commune de Cambes. MM. Bienvenu, curé 4 fr. Destips, instituteur 50 c. Tauran, adjoint 50 c. Du Destréal, Emilie 50 c. L'Eglise de Cambes, 14 fr. Total... 20 fr. 20 c.

Arrondissement de Figeac. MM. Faury, président du tribunal à Figeac, 10 fr. Salgues, juge d'instruction, id. 5 fr. Cassade, procureur impérial, id. 10 fr. Mages, substitut, id. 5 fr. Bourdardie, greffier en chef, 5 fr. Total... 33 fr.

Un incendie s'est déclaré dans la nuit du 22 dans une grange appartenant au nommé Balfaly, propriétaire à la Rosière, commune de Cahors. Elle a été complètement détruite. Les pertes s'élèvent à 500 fr. Balfaly était assuré.

On nous écrit de Puy-l'Évêque: Un commencement d'incendie s'est manifesté dans la nuit du 22 novembre, vers trois heures du matin, dans une boulangerie de la ville. Sans les secours prompts et bien dirigés, une

belle maison et peut-être même les quatre maisons attenantes seraient devenues la proie des flammes.

Très heureusement no des locataires, réveillé par la fumée, a donné l'éveil assez tôt pour prévenir de graves malheurs.

Les dégâts atteignent à peine 100 francs.

On nous écrit de St-Céré: Dans la soirée du 20 novembre on retirait d'un étang, situé au bas d'une châtaigneraie, dans les dépendances du village de Crayzac, le corps d'un nommé Cassagne, dit Grave, mendiant, idiot et épileptique. Ce malheureux, atteint d'une attaque de son mal, se sera laissé choir dans l'étang où il a trouvé la mort.

« Nous lisons dans la Patrie du 19 novembre: M. le baron Taylor a adressé aux présidents et directeurs des Orphéons et Sociétés chorales et instrumentales françaises et étrangères la lettre suivante:

Paris, le 8 novembre 1866. Monsieur,

La France convie pour 1867 les nations du monde à une lutte pacifique. Paris assistera à ce grand concours, où se produiront les œuvres du travail et du génie de l'homme. Les merveilles de l'industrie et de la science seront exposées au champs-de-Mars, ce témoin éternel de nos fêtes populaires. Ce seront là de splendides assises tenues par la civilisation et le progrès.

Les Orphéons, les Sociétés chorales et instrumentales, appelées à élargir les voies nouvelles dans lesquelles l'humanité marche d'un pas assuré, doivent avoir leur place dans cette imposante manifestation.

La musique populaire, ce langage compris de toutes les nations civilisées, célébrera dignement les résultats collectifs des efforts de l'humanité.

Un immense festival, ou plutôt des festivals et des concours nationaux et internationaux auront lieu vers la fin d'août 1867, dans la capitale de la France. Les voix des peuples s'uniront sur les bords de la Seine, et les bénéfices de ces concerts fraternels seront versés dans la caisse d'épargne des associations de bienfaisance que j'ai fondées.

Le principe de ces grandes réunions nous assure que ces fêtes de l'art musical universel seront dignes de la nation au sein de laquelle elles s'accompliront.

Une part active de l'organisation de cette solennité est confiée à M. Eugène Delaporte et à de nombreux comités, à chacun desquels seront attribuées des fonctions déterminées et spéciales.

La lice est, dès ce jour, ouverte, et les Orphéons, les Sociétés instrumentales, les Sociétés philanthropiques de tous les pays, qui voudraient prendre part au festival universel de 1867, sont invités à envoyer, sans retard, leur adhésion à M. F. Simon, rédacteur en chef du journal l'Orphéon, 2, passage du Désir, à Paris.

Veuille agréer Monsieur, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Baron TAYLOR, Commandeur de la Légion d'Honneur, Président-Fondateur des Associations d'Artistes.

P. S. On nous annonce que l'Orphéon de Cahors est dans l'intention de participer au Concours ouvert à Paris à l'occasion de l'exposition universelle, et que déjà son adhésion a été envoyée au comité organisateur.

PREFECTURE DU LOT

ROUTES DÉPARTEMENTALES DU LOT

Entretien pendant les années 1867, 1868, 1869, 1870, 1871 et 1872.

ADJUDICATIONS

fixées au Jeudi, 29 novembre prochain, à deux heures après midi, à Cahors, en l'hôtel de la Préfecture (Voir le Journal du Lot du 3 novembre.)

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE DE CAHORS

Audience du 23 novembre 1866. 1. Charretier, condamné à 6 fr. pour s'être endormi sur la charrette.

2. Charretiers, id. à 6 fr. pour défaut d'éclairage.

8. Individus, id. à 4 fr. pour bruit et tapage et un 15 fr. et un jour de prison.

3. Cabaretiers, id. à 5 fr. pour avoir servi à boire à des enfants, âgés de moins de 16 ans.

4. Limonadier, id. à 5 fr. pour le même motif.

3. Revendeuses, id. à 1 fr. pour achat sur les routes.

1. Charretier, id. à 4 fr. pour avoir exposé en vente un porc non marqué.

3 Femmes, id. à 1 fr. pour jet d'eau par la fenêtre.

12 Habitants, id. à 4 fr. pour n'avoir pas fait vouter des trous à fumier.

8 Individus, id. à 4 fr. pour abandon de leurs charrettes non éclairées.

4. Habitants, id. à 4 fr. pour divagations de poules dans la rue.

1. Epicier, tonnelier, id. à 4 fr. pour embarras de ja voie publique.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Naissances. 21 novembre Gardès (Edouard), rue Donzelle.

24 — Sauré (Marie), Catherine St Georges.

22 — Contou (François), rue Fangas.

22 — Maridat (Jean), aux Mathieux.

23 — Bachié (Marie-Catherine-Louise), rue Impériale.

23 — Arbouys (Paul), place au Bois.

Mariages. 22 novembre Relié (Auguste-Etienne-Barthélémy), docteur en médecine et Labie (Marie-Madeleine-Louise).

Décès. 22 novembre Paysot (André-Casimir), célibataire 42 ans, hospice.

29 — Rouveix (Eulalie-Marguerite), 40 mois à la Gendarmerie.

29 — Bessou (Pierre), 7 mois, rue Rempart. Pour la chronique locale: A. LAYROU.

C'est en visitant l'Usine de Noisiel, spécialement consacrée à la fabrication du CHOCOLAT-MENIER, qu'on peut se rendre compte des soins inusités à la préparation de cet aliment : **Cacaos de 1^{er} Choix achetés** directement dans les pays de production par des agents spéciaux, ou provenant en partie des plantations du VALLE MENIER, au Nicaragua.

Machines hydrauliques et à vapeur, d'une force de 200 chevaux, outillage considérable de machines broyeuses de différentes formes, tout en granit, faites exprès dans les dépendances de l'Usine.

Ateliers où les cacaos sont choisis et triés avec le plus grand soin.

Vastes emplacements où le chocolat est refroidi sur des tables de marbre.

Chemins de fer mettant tous les ateliers des divers bâtiments en communication.

Personnel de plus de 300 ouvriers, hommes et femmes, employés au triage des cacaos et à leur torréfaction, au broyage et au pesage du chocolat, au pliage des tablettes et à la mise en caisse, chaque jour, de 8 à 10,000 kilogrammes.

Comme on le voit, rien n'a été négligé pour que le CHOCOLAT-MENIER soit préparé dans des conditions exceptionnelles qui permettent d'offrir au consommateur, à un prix modéré, un produit excellent que personne ne peut faire meilleur.

M. ALFRED ABBEY, qui a fait le bel orgue de Castelnaud-Montradier, établi à Marseille

depuis quelques années à l'honneur d'informer MM. les Ecclésiastiques et MM. les administrateurs des Eglises, qu'il peut livrer des instruments de toutes grandeurs et les mieux conditionnés, réunissant tous les perfectionnements modernes, à des prix modérés et pouvant être livrés immédiatement.

L'ACADÉMIE de l'Industrie française, dans sa séance générale du 20 juillet 1843, a décerné une médaille d'honneur en argent à M. GEORGÉ, d'Espinal, pour les perfectionnements qu'il a apportés dans la préparation de son excellente PATE PECTORALE, dont les précieuses propriétés pour combattre les RHUMES, enrrouements, catarrhes, asthmes, gripes, etc., avaient été constatées par la commission chargée d'en faire l'examen. — (Médaille d'or en 1845). La PATE PECTORALE de GEORGÉ, d'Espinal, se fabrique à Paris, 28, rue Taitbout. Dépôt dans chaque pharmacie de France et de l'Etranger.

GUÉRISON de la PHTHISIE PULMONAIRE et de la bronchite chronique.

A l'aide d'un traitement nouveau. — Brochure in-8° de 112 pages, 6^e édit., par le docteur Jules Boyer. On reçoit franco cet ouvrage, en adressant 1 fr. 50 c. à l'éditeur A. Delahaye ou à l'auteur, 174, boulevard Magenta, à Paris.

Les agriculteurs et les propriétaires qui désirent lire le journal de l'agriculture de M. J. A. Barral, sont priés de s'adresser à MM. Ch. Delagrave et Compagnie, libraires-éditeurs, 78, rue des écoles, à Paris. — 4 magnifiques volu-

mes par an. — Prix de l'abonnement : un an, 20 fr. ; six mois, 11 fr. ; trois mois, 6 fr.

La douce Revalessière Du Barry guérit, sans médecine, ni purges, ni frains, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, acidités, pituite, nausées, renvois, vomissements, constipations, diarrhée, toux, asthme, phthisie, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. 60,000 cures qui avaient résisté à tout autre traitement, parmi lesquelles celle de S. S. le Pape, le maréchal duc de Pluskow, madame la marquise de Bréham, etc., etc. — En boîtes 1/4 kil., 2 fr. 25, 1 kil. 7 fr. ; 6 kil. 32 fr. ; 12 kil. 60 fr. Du Barry et Co, 26, Place Vendôme, Paris, et en cette ville, chez les pharmaciens et épiciers. La Revalessière chocolatée, en boîtes : 12 tasses 2 fr. 25 ; de 576 tasses 60 fr., soit environ 10 centimes par tasse, est de toute délicatesse, fortifiante, et convient aux personnes qui ne peuvent pas digérer le chocolat pur.

Le chiffre des abonnements nouveaux reçus par le Magasin du Foyer depuis deux mois au plus, va dépasser 5,000. — C'est un succès sans précédents et bien mérité ; nous souhaitons vivement de voir un si bon journal se propager de plus en plus.

AFFECTIONS DE POITRINE.

Les expériences comparatives faites dans les hôpitaux de Paris constatent que le SIROP et la PATE NAË de Delangrenier sont les pectoraux les plus efficaces pour combattre les

maladies de poitrine, les catarrhes, asthmes, toux, grippe, coqueluches, maux de gorge, palpitations, enfin toutes les irritations des organes de la poitrine et des bronches. — Dépôts dans toutes les Pharmacies.

MAL DE DENTS. — L'EAU du Dr OMÉARA calme à l'instant la plus vive douleur et arrête la carie. — Dépôts dans les pharmacies.

TIRAGE DEFINITIF

trévoablement fixé par ARRÊTÉ PRÉFECTORAL A **30 NOVEMBRE** PRÉSENT MOIS
Loterie municipale Ville des ANDELYS
Tirage public du **GROS LOT DE 100,000 FR.**
et de tous autres lots promis.

Grandes Loteries du Bureau-Exactitude
Pour toutes Chances de Gain des 672 lots des **GRANDS TIRAGES DEFINITIFS,**
adresser **CINQ** francs

en mandat-poste ou timbres-poste au directeur du BUREAU-EXACTITUDE, rue RIVOLI, 68, PARIS, et on recevra, par retour du courrier, **VINGT BILLETS** pour toutes chances comprises 3 lots de 100,000 fr. et un de 150,000 On peut donc, pour **CINQ** francs, gagner **100,000 — 100,000 — 100,000 — 150,000**

AVIS. — Le maire de la commune de Linas donne avis que le plan parcellaire des terrains à occuper par le ch. v. ord. de 2^e classe n° 3, est déposé au secrétariat de la mairie, depuis le 22 novembre et qu'il restera 8 jours francs.

Pour tous les articles et extraits non signés : LATOY.

LIBRAIRIE UNIVERSELLE

J.-U. CALMETTE, A CAHORS

Tous les Almanachs illustrés pour 1867.

MÉMORIAL AGENDA, DE POCHE ET DE CABINET.

ORDOS — CALENDRIERS et ANNUAIRES du Lot.

Tous les ouvrages illustrés paraissant par livraisons.

FABLES DE LA FONTAINE, illustrées de plus de 300 dessins, par G. DORÉ, 60 livraisons, à 50^c **CALENDRIERS AMÉRICAINS À EFFEUILLER** 50 c. **LA VIGNE EN FRANCE** et spécialement dans le Sud-Ouest, par ROMUALD DEJERNON, — 4 vol. in-8° 6 fr. » **LES EXTRÊMES**, par l'auteur de **POUR UNE ÉPINGLE** 1 fr. » **LE TURCOS** par ED. ABOUD, 4 vol. 3 fr. 50 Livre de Recettes et dépenses. — Carnets et Feuilles de Quinzaine. — Carnets, de Mois. — Facturier. — Registres pour Aubergistes et décisions des Conseils Municipaux. — **CARTES A JOUER. — PHOTOGRAPHIES GRANDES ET SUR CARTES ALBUM ET CADRES POUR CARTES PHOTOGRAPHIQUES.**

M. RUAUD, M^e dentiste, depuis long-temps devenu citoyen de son désintéressement et de son talent supérieur dans l'art dentaire. Il affirme que peu de dentistes de province peuvent lui être assimilés comme artistes dentaires, art qui ne souffre pas de médiocrité.

M. RUAUD combat le système nouveau dit Caoutchouc, invention éphémère qui, pour peu qu'un dentiste se respecte, ne doit jamais être employée par lui. La pose des dents exige des garanties sérieuses et un vrai talent.

M. RUAUD fait toutes les opérations les plus difficiles de la bouche. Cahors, rue de la Liberté.

(2^e ANNÉE) LE MAGASIN DU FOYER (2^e ANNÉE)

Journal des bonnes lectures, paraissant chaque dimanche, en un numéro grand format, de 20 pages, avec 3 et 4 belles gravures, coûte seulement 6 fr. PAR AN.

PRIME. — Quiconque ajoute 2 fr. au prix d'abonnement, reçoit de suite et franco les ouvrages suivants : MES PRISONS, par Silvio Pellico, — VOYAGE EN AMÉRIQUE, par Châteaubriand. — FABIOLA, en trois volumes, par le card. Wiseman. — LE LÉPREUX DE LA CITÉ D'AOSTE, — LES PRISONNIERS DU CAUCASE, — LA JEUNE SIBÉRIENNE, par Xavier de Maistre. — LE GÉNIE DU CHRISTIANISME, en 2 volumes, par Châteaubriand.

ABONNEMENT du 1^{er} juillet ou du 1^{er} de chaque mois, à volonté. — PAIEMENT : en mandats ou en timbres-postes. — Pour les plus amples renseignements, revoir le Journal du Lot du 10 novembre 1866. — Adresser toutes les demandes à M. Guénot, gérant rue de Babylonne, 44, à Paris.

VITESSE VOITURES PUBLIQUES PROBITÉ
et **SECURITÉ. ET A VOLONTÉ EXACTITUDE**

Le Sieur **RAYMOND** aîné, croit devoir informer les personnes qui sont dans l'usage de se servir de son entreprise, qu'à partir de ce jour, elles trouveront dans son établissement, situé rue du Lycée, maison CAVIOLE, toutes voitures de voyages et d'agrément, telles que Berlins, Calèches, Omnibus et Phaétons, le tout à des prix très-modérés.

NOTA. — Le Sieur **RAYMOND** aîné, a aussi l'honneur d'informer le public qu'il a dans son même établissement le bureau du service de Cahors à Assier, qui fait le transport des dépêches ; ce service part tous les jours de Cahors, à 11 heures du soir ; départ d'Assier, à 1 heure après-midi, et arrive à Cahors à 6 heures du soir.

ETABLISSEMENT HORTICOLE VINCENS

PÉPINIÉRISTE HORTICULTEUR, Près l'Évêché, à Cahors (Lot).

Grand assortiment d'arbres fruitiers d'alignement et d'ornement ; plantes de serre et de pleine-terre ; graines potagères et fourragères et de fleurs. Entreprises et fournitures pour toutes sortes de plantations. Catalogue général disponible franco.

MAL DE DENTS
Guérison instantanée par la **PYRÉTHRINE LAHAUSSOIS**
1 fr. 50 le flacon
A Cahors, Pharmacie centrale, VINEL.



MACHINES A COUDRE UNIVERSELLES

Système Américain de **WILLCOX et GIBBS**, BREVETÉES (s. g. d. g.).

TRAVAIL SANS LE MOINDRE BRUIT ET SANS FATIGUE.

M. G. GRITZNER et Co, 82, boulevard de Sébastopol, Paris.

La seule Machine universelle servant indistinctement AUX FAMILLES et à toutes les INDUSTRIES, Coutures, Tailleurs, Lingères, Chapeliers, Tapissiers, Ganis, Parapluies, Ombrelles, Bonneterie, etc., etc. La même Machine cousant sur la mousseline la plus fine comme sur le drap et le cuir, est la meilleure marché de toutes les Machines sérieuses.

GARANTIE 2 ANS. — Prix : 250 fr., avec 6 guides, 6 aiguilles, 1 burette et 1 clé pour poser les aiguilles. PAYABLE AU COMPTANT. — Dépôt, à Paris, boulevard de Sébastopol, 82.

VOITURES A VOLONTÉ

ANDRAL, SUCESSEUR DE JULIEN BLANC

A l'honneur de prévenir le public, qu'il vient de faire l'acquisition des voitures et chevaux du Sieur Julien Blanc affectés au service à volonté, on trouvera chez lui, *Poste aux Chevaux*, toute la célérité et le confortable nécessaires pour tout espèce de service et à des prix très modérés.

EXPOSITION UNIVERSELLE DE LONDRES.

CAFÉ DES GOURMETS

AROME SUPÉRIEUR CONCENTRÉ, ÉCONOMIE FORCE ET — PREMIÈRE MARQUE —
La seule médaille d'honneur a été décernée par le jury de l'Exposition Universelle de Londres 1852 à MM. TRÉBUËN frères, fournisseurs du Buffet français au palais de l'Exposition, pour l'excellence de leur **Café des Gourmets**. Ce délicieux produit n'est pas un café indigène : c'est un choix supérieur des meilleurs Cafés des îles ; il est garanti composé des sortes les plus délicates, et exempt de tout mélange de chicorée. La consommation du **Café des Gourmets**, qui, en 1864, avait été de 1,810, 439 KILOS, s'est élevée en 1865 au chiffre de :

Un million neuf cent vingt mille six cent kilos, ce qui représente, à 80 tasses par 1/2 kil, **Trois cent sept millions trois cent cinq mille six cent tasses.** Une vente aussi importante ne peut s'expliquer que par la bonne qualité de ce Café et par sa supériorité bien réelle.

Le public doit rigoureusement refuser tout produit qui ne porterait par la signature ci-contre : *Création Péris*

Se trouve à Cahors, dans les principales maisons d'épicerie.

CONFECTION DE PARIS

HABILLEMENTS TOUS FAITS

ET SUR MESURE

MAISON GREIL

A CAHORS, sur les Boulevards, Maison Cournou, à l'angle de la rue Fénelon. Allez visiter cette maison, si vous voulez acheter des vêtements distingués, élégants, en étoffes excellentes, confectionnés avec grâce et solidité, et à des prix d'un bon marché exceptionnel.

TONIQUE STOMACHIQUE VIN DE BELLINI APÉRITIF FÉBRIFUGE

Vin de Palerme au Quinquina et au Colombo

ANALÉPTIQUE SUPÉRIEUR, EXCITANT RÉPARATEUR ordonné par les médecins français et étrangers, aux Enfants débiles, aux Femmes délicates, aux Convalescents, aux Vieillards affaiblis et aussi dans les Névroses, les Diarrhées chroniques, la Chlorose, etc. etc.

Voir la notice et les appréciations de l'Abellé médicale, de la Gazette des Hôpitaux, etc. ENTREPOTS PRINCIPAUX : Lyon, Pharmacie Fayard, rue de l'Impératrice, 9 ; Paris, Pharmacie rue de la Feuillade, 7 Florence, Ph. Roberts ; Bruxelles, Ph. Delacre. — Dépôts dans les bonnes Pharmacies A Cahors, Pharmacie VINEL

M. POISSON, dentiste de Paris,

voyant chaque jour augmenter le nombre des clients qui viennent le consulter, a fixé positivement son domicile à Cahors, rue Feydel, Maison Pilat.

Il fait toutes les opérations concernant l'art du Dentiste et pose les dents artificielles d'après les systèmes les plus nouveaux.

JACQUES SÉGUY

PEINTRE

MENTION HONORABLE

à l'exposition de 1865, pour les imitations de marbres et bois étrangers.

Peinture ordinaire, Enseignes et Vitrierie. Prix modérés. A Cahors, rue Impériale, n° 35.

PASTILLES

POUR LE

POT-AU-FEU



LA VOITURE-MARMITE

Le succès incontestable des **PASTILLES ROZIERE** pour colorer le bouillon, a donné naissance à de nombreuses contrefaçons, et, malgré les jugements rendus, quelques épiciers se laissent tromper en achetant, à un vil prix, des produits composés de CARAMEL, de FÉCULE et de CHICORÉE, et les vendent pour des pastilles d'ognons et de légumes, PRODUITS DONT M. ROZIERE est l'inventeur.

Pour éviter ces abus, demandez des **PASTILLES ROZIERE**, pour le pot au-feu, exigez sur les flacons et sur les boîtes la signature ROZIERE et l'étiquette représentant la Voiture-Marmite.

NOUVELLE DÉCOUVERTE.

LA PANAMINE

PARFUM AGRÉABLE, supérieure au bois de Panama et aux benzines, pour L'AVER et pour DÉTACHER toutes les étoffes précieuses de soie et de laine, les RUBANS, LES CACHEMIRE, etc.

Dépôt chez les épiciers. — Essai prompt et facile.

30 cent. le pain pour savonner. 60 cent. le flacon pour détacher. Par ROZIERE, chimiste brev., à Romainville (Paris), seul inventeur des Pastilles Pour le pot-au-feu.

PATE ET SIROP DE BERTHÉ

A LA CODÉINE

Préconisés par tous les médecins contre les Rhumes, la Grippe et toutes les Irritations de Poitrine.

AVIS

Des contrefaçons blâmables excitées par le succès du Sirop et de la Pâte de Berthé, nous obligent à rappeler que ces produits si justement renommés, ne se livrent qu'en boîtes et en flacons portant la signature et la signature ci-contre.

151, rue Saint-Honoré, 151, A LA PHARMACIE DU LOUVRE et dans toutes les pharmacies.

Trois mois 46 fr. **LE TEMPS** Six mois 52 fr.

JOURNAL POLITIQUE ET LITTÉRAIRE

Rédacteur en chef **A. NEEFTZER**

Bureaux, 40, rue du Faubourg-Montmartre, à Paris.

Le propriétaire-gérant **A. LATOY**.